



Signataire : Christo Ivanov

Date de dépôt : 21 septembre 2023

Question écrite urgente

Une meilleure surveillance et coordination des chantiers, vraiment ?

En date du 26 mars 2021, le Grand Conseil renvoyait au Conseil d'Etat la motion 2503 « J'y vis, j'y circule. Commerçants, piétons, cyclistes, automobilistes et riverains : tous gagnants avec une meilleure surveillance et coordination des chantiers ». Cette motion invitait le Conseil d'Etat à mettre en place une communication explicite sur les objectifs du chantier, sa durée, les maîtres d'ouvrage, le coût, etc., sous forme de panneau de chantier, à l'instar de ce qu'il se fait lors des chantiers de construction, lors d'opérations significatives, et à assurer la continuité des informations sous forme de bulletins ou de feuilles d'information adressés aux riverains concernés par les entités impliquées.

Aujourd'hui, force est de constater que des travaux, même réalisés dans une seule rue, continuent d'impacter les conditions de circulation dans tout le canton. Les commerces à proximité des travaux constatent une diminution de leur clientèle, peut-être dissuadée de fréquenter un lieu inatteignable, et les corps de métiers dépendant de la route voient le temps perdu dans les embouteillages augmenter, sans parler des impacts sur la vitesse commerciale des transports publics.

A l'avenue de Champel, des travaux et la réduction de 3 à 2 des voies de circulation péjorent la circulation automobile sans parler de l'avenue de Miremont en travaux depuis plus d'une année. L'exemple le plus marquant de travaux déployant des effets bien au-delà de leur emplacement est celui de la fermeture de tronçons entiers du boulevard du Pont-d'Arve, avec péjoration de l'accès à l'hôpital. De plus, les quartiers de Plainpalais,

Champel et Malagnou sont lourdement impactés et pénalisés par ce manque de coordination.

Ma question est la suivante :

Deux ans après le rapport relatif à la motion 2503, le Conseil d'Etat estime-t-il la surveillance et la coordination des chantiers réussies, notamment avec la paralysie routière engendrée par la fermeture de pans entiers du boulevard du Pont-d'Arve ?

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.